

<p style="text-align: center;">COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ALBERES, DE LA CÔTE VERMEILLE ET DE L'ILLIBERIS</p> <p style="text-align: center;">◆</p> <p style="text-align: center;">Siège :</p> <p style="text-align: center;">3 Impasse de Charlemagne 66700 ARGELES-SUR-MER</p>	<p style="text-align: center;">EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS</p> <p style="text-align: center;"><b>N° DL2026-0038</b></p> <p style="text-align: center;">Séance du Conseil :</p> <p style="text-align: center;"><b>16 FÉVRIER 2026</b></p>
<p><b>CONVENTION DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT OBS'ROC ET BRGM 2026-2027</b></p>	

L'an deux mille vingt-six, le lundi 16 février à 18 heures 30, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobérès se sont réunis, sur la convocation qui leur a été adressée le 10 février 2026, au Foyer d'Animation Communal situé rue du stade à Laroque-des-Albères (66740), sous la Présidence de Monsieur Antoine PARRA, Président.

**Étaient présents :**

Antoine PARRA, Antoine CASANOVAS, Isabelle MORESCHI, Philippe RIUS, Lydie FOURC, Jacques VILANOVE, Maria CABRERA, Georges GUARDIA, Patrice AYBAR, Jean-Michel SOLE, Anne MAURAN, Guy VINOT, Christian GRAU, Annie LAMARQUE, Christian NAUTE, Laëtitia COPPEE, Huguette PONS, Hervé VIGNERY, Raymond PLA, Bruno GALAN, Françoise DARCHE, Grégory MARTY, Patricia HECQUET, Yves BLIN, José BELTRA, Marie-Thérèse IMBARD, Nathalie REGOND PLANAS, Francis BERTHELIER, Didier CHOPLIN, Yves PORTEIX, Frédérique MARESCASSIER, Yvette PERIOT, Christian NIFOSI.

**Étaient représentés :**

Julie SANZ donne procuration à Frédérique MARESCASSIER, Guy ESCLOPE donne procuration à Maria CABRERA, Guy LLOBET donne procuration à Annie LAMARQUE, Marie-Pierre SADOURNY GOMEZ donne procuration à Antoine PARRA, Samuel MOLI donne procuration à Grégory MARTY, Gilbert CRITELLI donne procuration à Marie-Thérèse IMBARD, Sylvie VILA donne procuration à Christian NIFOSI.

**Étaient absents/excusés :**

Marie-Clémentine HERRE, Marie ARIZA, Fabrice WATTIER, Jean-Marie LEFEVRE, Marcel DESCOSSY.

Nombre de membres en exercice : 45

Nombre de membres présents : 33

Nombre de suffrages exprimés : 40

Nombre de procurations : 7

**Secrétaire de Séance :**

Christian NAUTÉ

**Monsieur le Président expose :**

Accusé de réception en préfecture  
066-200043602-20260216-DL2026-0038-DE  
Date de télétransmission : 23/02/2026  
Date de réception préfecture : 23/02/2026

En décembre 2024 le Conseil communautaire actait la création de l'Observatoire littoral de la Côte Rocheuse, en définissant le cadre de ces missions.

A savoir :

- Développer la connaissance par acquisition de donnée et la réalisation de suivi ;
- Sensibiliser et communiquer auprès du grand public en valorisant les données récoltées par le biais d'outils web ;
- Mutualiser et bancariser l'information dans un portail accessible et développé en Open data ;
- Répondre aux interrogations soulevées dans le cadre de la mise en place de la stratégie d'adaptation au recul du trait de Côte (SLGITC).

En décembre 2025, le COPIL de l'ObsRoc a validé la nécessité d'engager un diagnostic de vulnérabilité de la façade littorale de la Côte rocheuse à deux aléas : le premier concerne la vulnérabilité à l'érosion et aux mouvements de terrain sur les falaises et le second concerne la vulnérabilité à la submersion marine.

Les récents épisodes pluvieux du 26 décembre 2025 et 19 janvier 2026 ont confirmé l'extrême vulnérabilité de notre territoire dans sa façade littorale (effondrement du sentier littoral à Argelès-sur-Mer), submersion au niveau du Racou, niveau de la mer en limite de voirie à Collioure (secteur Faubourg), submersion à Port-Vendres plage Bernardi pour des événements de période de retour annuelle.

Le BRGM propose au territoire une analyse sous la forme d'une convention recherche et développement nous permettant d'inscrire l'ObsRoc dans une démarche à court, moyen et long terme.

Cette convention organise le programme technique en 2 volets :

Volet 1 : Diagnostic Géomorphologique de la Côte rocheuse catalane (OBSROC) (durée 15 mois)

Ce diagnostic est appuyé par une collecte sur le terrain, de près de 30 jours, pour garantir une reconnaissance détaillée. L'objectif est de construire une cartographie sectorisée et hiérarchisée permettant une analyse de la vulnérabilité à l'érosion. Cette vulnérabilité sera croisée avec les enjeux impactés (sentier littoral, infrastructures, voirie, voie ferrée, habitat) pour déterminer le niveau d'exposition du territoire.

Les livrables seront produits sous forme de rapport technique, cartographie, et couche SIG pour alimenter les outils développés par l'ObsRoc.

Volet 2 : Evaluation de la vulnérabilité à la submersion marine sur le littoral sableux de la Côte rocheuse (Durée 18 mois)

Ce diagnostic s'appuie sur le développement d'un suivi par caméra en étoffant le réseau Occitanie jusqu'à Cerbère. La vulnérabilité sera analysée par le réseau Tempête vis-à-vis des événements historiques avec des supports pédagogiques et une cartographie sera réalisée pour des événements dans un climat actuel et futur. (Atlas cartographique à horizon 30 et 100 ans).

Ce diagnostic viendra enrichir les connaissances pour le périmètre de l'ObsRoc, mais il permettra aussi une meilleure compréhension de l'érosion en zone rocheuse dans le cadre de la Loi Climat et résilience pour les communes engagées sur le décret liste. (Collioure et Port-Vendres pour l'instant)

Le programme cours sur la période 2026-2027 pour un montant total HT de 274 100-€ Le BRGM prenant à sa charge 20% soit 54 820-€. La part CCACVI s'élève à 219 280-€ HT. Le financement de cette convention par le FEDER, le PL 21 (Région et État) devrait atteindre 80%.

Soit un reste à charge pour la collectivité de 43 856-€ financé par la Taxe GEMAPI.

Au vu de ce qui précède, il est proposé au Conseil communautaire de valider la mise en place d'une convention recherche et développement avec le BRGM permettant de définir un véritable diagnostic des 44 km de littoral.

**Sur proposition de son Président et après en avoir préalablement délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**Approuve** la convention à passer entre la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibérés et le Bureau de recherches géologiques et Minières (BRGM) ;

**Précise** que cette convention entrera en vigueur à compter de sa signature par la dernière des parties,

**Autorise** Monsieur le Président à la signer ainsi que toutes pièces relatives à la bonne exécution de ce dossier.

**Résultat du vote :**

Pour : 40

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire de séance

Christian NAUTÉ



Fait à Argelès-sur-Mer, le 18/02/2026

**Pour extrait certifié conforme et exécutoire, du fait de sa publication et sa transmission en Préfecture**  
**Le Président de la Communauté de Communes**

Antoine PARRA



**La délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.**